



**ALLOCUTION
DU PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,
*S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO***

**A l'occasion du Forum des Entreprises Publiques
En Afrique Centrale, sous le Thème de la
Gouvernance et le Financement des Entreprises
Publiques**

Brazzaville, 12 février 2024

- **Monsieur le Représentant de son Excellence Monsieur le Président de la Commission de la CEMAC ;**
- **Excellence Madame le Ministre d'État de la République sœur Démocratique du Congo ;**
- **Excellence Monsieur le Ministre des finances et du budget de la République du Cameroun ;**
- **Excellence Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement de la République du Congo ;**
- **Monsieur le Directeur des Opérations du Groupe de la Banque Mondiale ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des institutions partenaires de la République du Congo ;**
- **Monsieur le Vice-Gouverneur de la BEAC ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'administrations des sociétés publiques ;**

- **Mesdames et Messieurs les Responsables des Entreprises Publiques ;**
- **Mesdames et messieurs, en vos rangs, grades et qualités, toute préséance respectée**

C'est avec un plaisir particulier que je prends la parole ce jour, à l'occasion de cette importante cérémonie, marquant le lancement de la première édition du « **Forum des Entreprises Publiques en Afrique Centrale (FEPAC)** » ici à Brazzaville, dans ce somptueux édifice, les Tours Jumelles de Mpila.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais souhaiter à toutes et à tous une chaleureuse bienvenue à Brazzaville, capitale de notre cher et beau pays la République du Congo et votre capitale pour la circonstance, qui se présente devant vous avec sa riche histoire, ses ressources naturelles, sa biodiversité, sa population chaleureuse et dynamique, son majestueux fleuve que nous partageons fièrement avec la République sœur du Congo Démocratique. Sentez-vous donc ici, comme chez vous.

L'engouement avec lequel vous êtes venus si nombreux, avec une diversité remarquable de nationalités, est un honneur pour le peuple congolais et le Gouvernement que je conduis, et reflète la manifestation d'une volonté commune à tous les pays ici présents ainsi que celle de nos partenaires, de faire de la bonne marche du portefeuille public, ou, des participations de l'État selon d'autres jargons, **un axe majeur de nos politiques publiques.**

Cette volonté est sans doute motivée par le constat qu'une remise à plat est nécessaire dans ce pan stratégique des politiques publiques, afin qu'il puisse contribuer significativement au développement économique de nos pays respectifs, tout en positionnant l'État, dans un rôle d'actionnaire dynamique et avisé. L'atteinte de cet idéal, vous vous en doutez, est souvent confrontée à une réalité tout autre sur le terrain.

En effet, lorsque nous, pouvoirs publics, portons un regard diagnostic sur le portefeuille public ou les participations de l'État, trois difficultés majeures émergent de l'analyse à savoir :

- la définition même de la notion d'entreprises publiques

- la gouvernance et la transparence de ces entreprises
- la performance financière

S'agissant de la définition de la notion d'entreprises publiques, il est aisé à cet effet de trouver dans de nombreuses législations, des définitions différentes de cette notion. Les lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques publiées par l'OCDE tentent d'y apporter des éléments de réponses. Cependant, il est relativement assez ardu pour les politiques que nous sommes, de définir juridiquement, quels sont les facteurs qui déterminent ce qu'être contrôlé par l'État ?

De même, quelle personnalité juridique sied le mieux pour déterminer qu'une entreprise publique est financièrement autonome ? **Ou encore**, qu'est-ce qu'opérer dans un secteur où les biens pourraient être fournis par un privé ? Nous nous posons naturellement autant de questions quant à l'arbitrage entre la création des établissements publics à caractère industriels et commercial (EPIC) et les sociétés anonymes (SA)

De même, en ce qui concerne la gouvernance et la transparence de ces entreprises, la notion est d'autant plus large qu'elle possède ses outils et ses règles de fonctionnement.

En Afrique, le droit des affaires est encadré par le traité OHADA. Cependant, plusieurs rapports montrent des insuffisances dans la mise en œuvre de ce traité fondateur et se traduisent par :

- des entreprises non pourvus d'organes de contrôles où des organes de contrôle qui existent mais qui ne se réunissent pas aux périodes requises ;
- une organisation minimale ou incomplète, ne tenant notamment pas compte de la nécessité d'intégrer dans l'organigramme des services tels que ceux de l'audit interne ;
- une absence de tenue d'états financiers et naturellement, pas de commissaires aux comptes pour les valider ;

Enfin, s'agissant de la performance financière, le fossé est grand entre d'une part, la volonté de l'État actionnaire de créer des entreprises publiques pour assurer un service public essentiel, et d'en tirer un profit sous forme de dividendes. Et d'autre part, la réalité décevante qu'offre la pratique, dans la mesure où peu

d'entreprises publiques font preuve de performances financières. Au contraire, l'État continue à les soutenir à travers des subventions, qui, *infinie*, pèsent sur les budgets de l'État, sans nécessairement être en mesure de délivrer des services de qualité.

Il n'est pas superfétatoire de rappeler que déjà, en 2005, plus exactement le 20 avril, le Président de la République du Congo, Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, recevant les Directeurs généraux, président des conseils d'administration de de ces entreprises publiques dites pilotes ou regroupées décrivait le cercle vicieux créé par ces entreprises toujours déficitaires et les interpellait en ces termes : « Voilà des entreprises qui devaient apporter à l'Etat de l'argent à travers les taxes, les impôts, les résultats de leurs activités mais qui n'apportent rien à l'Etat et qui demandent de l'argent que l'Etat n'a pas parce que ces mêmes entreprises ne le lui a pas apporté »

Mesdames et Messieurs,

C'est donc à travers ce type de diagnostic réalisé depuis lors, puis en 2020, que son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef d'État, dans le cadre de l'exécution

de son projet de société « Ensemble, Poursuivons la Marche », a instruit le Gouvernement de prendre des actions fortes et immédiates, en vue d'assainir le portefeuille public et de le rendre performant, afin qu'il contribue significativement au budget de l'État à travers des dividendes plus consistants. Il s'agit de partir du cercle vicieux dénoncé par le Président Denis Sassou N'Guesso, au cercle vertueux de gestion saine des entreprises publiques.

De même, cette haute instruction précise que ce portefeuille devra également être un instrument majeur de la mise en œuvre de la politique de développement de l'État, à travers notamment les financements innovants de type Partenariats Publics-Privés.

C'est donc fort de ces instructions du Chef de l'État, qu'il nous a plu de saisir cette opportunité, pour créer un cadre permanent d'échange sur cette problématique, en élargissant la réflexion à l'ensemble des pays frères en Afrique, afin de faire bénéficier à tous, des analyses de nos meilleurs experts et des solutions qui ont fait leurs preuves ailleurs.

Cette réflexion collégiale serait alors une opportunité pour chaque pays, de revisiter le cadre organisationnel de son portefeuille public, afin qu'il devienne un catalyseur de son développement.

Catalyser le développement, c'est aussi assumer le rôle d'entraîner l'éclosion d'autres secteurs. En effet, la problématique de ce premier Forum des Entreprises Publics en Afrique Centrale, suscite un intérêt particulier pour nombreux d'entre vous ici présents.

Pour les métiers du contrôle, la mise aux normes de la gouvernance des entreprises publiques est une occasion de créer de nouvelles opportunités d'affaires et de contribuer de cette manière à l'assainir et à le rendre plus conforme aux standards requis.

Pour le secteur bancaire ou le marché des capitaux de manière plus large, une meilleure gouvernance conduit à de meilleures performances et donc à une meilleure solvabilité de ces entreprises, ce qui faciliterait grandement leur financement et par conséquent, le financement du développement, en tenant compte notamment de tous les aspects liés à la finance durable.

Mesdames et Messieurs

Toutes ces problématiques feront l'objet de vifs débats durant les onze (11) panels que prévoit le programme qui m'a été transmis. Je puis déjà vous dire que les actes qui sortiront de ces débats, sont très attendus par l'ensemble des pays ici représentés.

Pour ce qui est du Congo, ils permettront d'enrichir la nouvelle loi sur les entreprises publiques en cours d'examen, et de définir une véritable stratégie de ce secteur, en mettant notamment un accent particulier sur l'autonomisation de ces entreprises, à travers notamment leur accompagnement vers le financement par les mécanismes de marché, tel que le Chef de l'État s'y est engagé avec ses pairs.

Je voudrais donc vous remercier tous d'avoir fait le déplacement ici pour prendre part à cette réflexion d'envergure et de très haut niveau, qui, à n'en point douter, nous sera grandement bénéfique.

Je tiens à féliciter le Gouvernement Congolais pour l'organisation de ce premier Forum du genre, tout particulièrement le Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ainsi que ses équipes, d'avoir mis en musique cette haute volonté de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État.

C'est sur cette note positive, tout en souhaitant plein succès à vos travaux, que je déclare ouvert le Premier Forum des Entreprises Publiques en Afrique Centrale sur le thème « Gouvernance et Financement des Entreprises Publiques ».

Je vous remercie pour votre aimable attention !